

1. Le contexte du déploiement de la nouvelle application GestODL

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la DGFIP doit continuer d'assurer la taxation des résidences secondaires (THS), de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et de la taxe sur les logements vacants (TLV).

À partir des déclarations réalisées par le propriétaire au sein du service « Gérer mes biens immobiliers », il sera possible par recoupement informatique avec la déclaration d'impôt sur les revenus de déterminer si un local est occupé à titre de résidence principale ou secondaire. S'agissant des locaux loués, le propriétaire déclarera les occupants inscrits au bail et ne sera pas tenu de déclarer l'ensemble des personnes qui composent son foyer, ces informations n'étant plus nécessaires avec la fin des allègements de TH en fonction des revenus et du nombre de parts.

Par conséquent, dans ce contexte, l'application GestOdl ne restituera plus certaines informations comme la composition complète du foyer fiscal TH (avec les rattachés TH).

En revanche, de nouvelles informations seront disponibles comme les données relatives à la collecte des loyers dans le contexte des simulations pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations (RVLLH). En effet, le parcours usager étant unique en couvrant les deux démarches, la restitution des informations sera utilement regroupée au sein de l'application GestOdl.

L'application GestODL constitue une évolution majeure dans le processus métier et de gestion de la taxe d'habitation. En effet, en mettant l'utilisateur propriétaire au cœur du processus de gestion de la situation d'occupation, l'ensemble des travaux annuels de mise à jour de la TH seront modernisés et fortement allégés, la charge reposant désormais quasi-exclusivement sur le propriétaire.

La technicité des agents sera nécessaire afin de mener les travaux suivants :

- la gestion des allègements qui perdureront : EHPAD, gestionnaires de foyer, codes matrices individuels, zones de revitalisation rurales et motifs d'exclusion à l'imposition des locaux vacants ;
- la prise en charge des déclarations pour les propriétaires qui ne disposent pas d'un accès internet ou ne seraient pas en mesure d'effectuer eux-mêmes la déclaration en ligne, à l'instar de la déclaration des revenus 2042 ;
- les contentieux et impositions supplémentaires relatifs à ces taxations.

L'application a été co-construite dans le cadre d'ateliers avec des agents et des chefs de service¹ depuis septembre 2021 pour répondre à leurs attentes et les associer à l'élaboration de l'outil.

Ainsi, la gestion des travaux de taxe d'habitation ne se fera plus via l'application Iliad-TH, excepté pour les correctifs portant sur les années antérieures à 2023.

¹ L'application a été co-construite avec des agents et des chefs de service des directions du 06, 13, 19, 28, 29, 37, 67, 78, 80 et 93.

2. GestOdl : la nouvelle application de gestion de la TH pour les agents

Afin de permettre aux agents la consultation des occupations et des loyers déclarés par les propriétaires, un nouveau module de l'application GestPart, GestOdl (Gestion de l'occupation des locaux) sera mis à leur disposition à compter de janvier 2023.

Par ailleurs, pour permettre aux usagers propriétaires non connectés de répondre à leurs nouvelles obligations déclaratives, GestOdl permettra aux agents de déclarer les occupations et les loyers en lieu et la place du propriétaire.

Nouveauté importante : cette action dans l'application métier aura pour conséquence de créer **une déclaration dans l'espace personnel de l'utilisateur**.

Premiers écrans de l'application GestOdl :

Un tableau de bord pour disposer d'une vision globale et un accès rapide aux principales fonctions de recherche

The screenshot shows the GestOdl dashboard. At the top left is the logo 'GEST ODL'. At the top right is a 'Déconnexion' button with a power icon and the text 'UTILISATEUR Premier'. Below the logo is a navigation bar with tabs: 'Tableau de bord' (selected), 'Consultation', 'Contentieux', and 'Administration'. The main content area is titled 'Recherche rapide' and contains three search boxes: 'Invariant' (12 caractères), 'SPI' (13 caractères), and 'SIREN' (9 caractères), each with a 'Rechercher' button. Below these is a 'Dossier inter-applicatif' section with fields for 'NOM Prénom(s)' and 'n° SPI', and a 'Rechercher' button. At the bottom, there are two sections: 'Suivi de l'activité du service' with the text 'Le tableau des activités' and 'Calendrier' with the text 'Ici les événements'.

Des menus détaillés pour des actions plus spécifiques :

The screenshot shows the 'Consultation' menu in the GestOdl application. The navigation bar at the top has tabs: 'Tableau de bord', 'Consultation' (selected), 'Contentieux', and 'Administration'. Below the navigation bar is a blue bar with three links: 'Rechercher par local', 'Rechercher par personne', and 'Rechercher par numéro d'avis'. The main content area is titled 'RECHERCHE PAR LOCAL' and contains three search sections: 'Rechercher par INVARIANT' with a field for 'Invariant(Numéro fiscal du local)' (12 chiffres) and a 'Rechercher' button; 'Rechercher par RÉFÉRENCES CADASTRALES' with fields for 'Dep*' (00), 'Com*' (000), 'Pré' (0000), 'Sec*' (XX), and 'Plan*' (0000), and a 'Rechercher' button; and 'Rechercher par ADRESSE' with fields for 'Département', 'Commune', 'Voie', 'Numéro voie', and 'Indice de répétition', and a 'Rechercher' button.

Cette nouvelle modalité de déclaration opère un profond changement dans la gestion pour les agents de SIP. En effet, l'actualisation ne se fera plus uniquement au niveau local mais désormais au niveau national, GestOdl étant une application nationale et permettra d'offrir un meilleur service à l'utilisateur.

Pour les « **grands propriétaires** » (propriétaires de plus de 200 locaux), la mise à jour local par local étant inenvisageable dans leur cas, ils auront la possibilité de déposer sur leur espace « Gérer mes biens immobiliers », un fichier contenant les mêmes informations que pour une déclaration unitaire. Un suivi du dépôt des fichiers sera disponible afin de s'assurer de la validité du dépôt.

3. Périmètre de compétence

L'habilitation à l'application GestOdl s'effectuera comme pour les autres applications via MADRHAS. Le responsable de service aura donc la possibilité d'habiliter ses agents, mais également de déléguer des habilitations.

Contrairement aux bases ILIAD qui donnent l'information au niveau d'un SIP, l'application GestODL permettra d'avoir une visibilité nationale (avec l'habilitation la plus élevée). La vision nationale sera déléguée par le chef de service à certains de ses agents.

L'habilitation de gestion sans délégation, sera à l'échelle départementale avec une vision complète du dossier au niveau national si l'utilisateur possède ou occupe un local relevant de la compétence départementale de l'agent.

Par exemple : un agent exerçant à Brest pourra procéder à la déclaration d'un propriétaire si celui-ci possède un local dans le département, mais également mettre à jour un local lui appartenant à Marseille. L'agent pourra procéder lui-même à l'action métier au lieu de le transférer à un autre service (aujourd'hui le service gestionnaire sur ILIAD).

L'utilisateur pourra réaliser ses démarches de la même façon et quelle que soit la situation géographique du bien.

4. Le calendrier des livraisons et les fonctionnalités de GestOdl

L'application GestOdl, comme toute nouvelle application, connaîtra plusieurs livraisons et donc plusieurs versions avec la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités :

- temps 1 (version disponible de l'application à l'ouverture) : saisie à la demande du propriétaire de la déclaration des occupations, des loyers, saisie des allègements et spécificités de gestion ;
- temps 2 : relance et statistiques ;
- temps 3 : gestion des contentieux ;
- temps 4 : gestion des impositions supplémentaires.

Un module spécifique aux SFDL sera également livré s'agissant du contrôle des taux et paramètres des collectivités, qui remplace la gestion par mail actuellement en vigueur.

5. La formation des agents

Le préambule au projet « Gérer mes biens immobiliers » (CAD 13 ET) est à la disposition des agents depuis juin 2021. Cette e-formation présente le volet « consultation » du service GMBI.

Dans le cadre du volet 3 de « Gérer mes biens immobiliers », 3 modules de formations sont dédiés à l'application GestOdl. Ces formations seront réalisées à partir du 4ème trimestre 2022 et en 2023.

Les formations seront composées de modules de stages en présentiel et en distanciel (e-formations) :

- un module consultation de l'application (0,3 jour en distanciel),
- un module gestion (2 jours en présentiel),
- un module pilotage (1 jour en présentiel),

Un module de formation gestion des correctifs sera également dispensé à l'avenir.

Le module consultation (GFP 298 ET)

Le module consultation est le parcours qui a le plus large public, couvrant un périmètre d'environ 22 500 agents : les agents (A+, A, B et C) de la gestion fiscale des particuliers (SIP), les agents (A+, A, B et C) de la division des particuliers en direction, les agents (A+, A, B et C) du contrôle fiscal (brigades patrimoniales, DNVSF et PCRP en priorité) et les agents (A+, A, B et C) des services d'assistance.

Les objectifs pédagogiques du module consultation sont de :

- connaître l'occupation ou la vacance d'un local,
- connaître toutes les informations relatives à la situation d'occupation,
- consulter les paramètres des collectivités applicables à la taxe d'habitation pour une année N.

Le module gestion (GFP 299 T)

Ce module est à destination d'environ 20 000 agents, à savoir les agents (A+, A, B et C) de la gestion fiscale des particuliers et des divisions des particuliers.

Les objectifs de ce module sont la gestion complète de la taxe d'habitation et de la taxe sur les locaux vacants.

Le module pilotage (GFP 300 T)

Ce module a un public plus restreint d'environ 1 500 agents, à savoir les agents (A+, A, B et C) d'encadrement des services de gestion fiscale des particuliers et les agents de tout grade affectés au sein des divisions des particuliers, ainsi que les agents affectés en délégation chargés de l'animation des divisions des particuliers des directions. L'objectif de ce module est de donner toutes les clés nécessaires au pilotage de l'activité dans l'application GestOdl.

Formation des formateurs

Les modules de formation des formateurs seront dispensés aux niveaux inter-régionaux et locaux. Ainsi, le module inter-régional permettra de former des formateurs qui dispenseront à leur tour les formations de formateurs au niveau local.